

# COMPTE-RENDU

## RÉSUMÉ de la séance du jeudi 10 février 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 04 février 2022, à 20h00 s'est réunie sous la présidence de Marie-Edith NESPOULOUS, Maire-Adjointe.*

**Présents** : Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Luc GILLET, Jérôme ASSIE, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Amélie BLACQUIERES, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

**Représentés** : Marc VENZAL, Isabelle REDON, Jean-Charles ROGGERO

**Excusés** : Néant

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Céline CARCENAC

**Secrétaire de Mairie** : Sylvie PALAFFRE

Madame Marie-Edith NESPOULOUS, première adjointe au Maire, préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire empêché.

### **1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

Madame Marie-Edith NESPOULOUS soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 qu'ils ont reçu par leur messagerie. Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2°) Recrutement d'un agent au service technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)**

**Madame Josiane GINESTET, rapporteur :**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire minimum afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de neuf mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Considérant les nécessités de service au service technique,

Considérant les taux de prise en charge par l'Etat selon le public éligible (80 %, 65%,45%),

Sur proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétence, à compter du 01/03/2022.

Les caractéristiques de ce contrat de droit privé sont les suivantes :

- Missions à réaliser au service technique, selon la fiche de poste ci-jointe,
- Durée du contrat à durée limitée : 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, renouvelable sous certaines conditions
- Rémunération : SMIC en vigueur
- Financement d'un programme de formation.

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention tripartite Etat/salarié/mairie ainsi que le contrat de travail.

- **CHARGE** monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour percevoir l'aide de l'Etat

- **S'ENGAGE** à financer une action de formation,

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2022.

Monsieur Claude PAGES fait part aux Conseillers municipaux qu'il a reçu plusieurs candidats et que son choix porte sur un agent polyvalent ayant des compétences en entretien divers des bâtiments, menuiserie, mécanique et également en entretien des espaces verts. Il apportera un plus à l'équipe du service technique. Il effectuera des travaux en régie autres que les espaces verts. Son contrat aidé sera à 35 heures hebdomadaire d'une durée de 9 mois. Son plan de formation, par le biais du CNFPT, pourra porter sur les thèmes de maintenance et entretien des bâtiments, habilitation électrique et/ou entretien des espaces verts.

### **3°) Travaux changement de portes à la Mairie et au local commercial**

**Monsieur Claude PAGES, Rapporteur :**

La mairie de Cunac a été construite en 1956. Depuis, de multiples aménagements ont été réalisés et seules la porte principale et la porte de service sont d'origine.

Ces dites portes créent dans les pièces concernées, « une ventilation naturelle ». Effectivement, elles sont en bois et l'isolation thermique est inexistante.

Afin de réduire nos dépenses d'énergie (électricité), je vous propose de les remplacer par des portes permettant une isolation performante.

De plus, concernant notre local commercial, la brasserie « Comme à la maison », il est nécessaire de changer une fenêtre et une porte pour la même raison d'économie de dépenses d'énergie.

Trois menuisiers ont été contactés pour la réalisation de ces travaux :

Entreprises	Portes Mairie		Portes Brasserie		TOTAL	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
GRAS Alain A DENAT	14 231.40	17 077.68	3 584	4 300.80	17 815.40	<b>21 378.48</b>
MAUREL A ALBI	16 401.48	19 681.78	4 113.52	4 936.22	20 515	<b>24 618</b>
POMAREDE MAURIS A VENES	<b>11 356</b>	<b>13 627.20</b>	<b>1 894</b>	<b>2 272.80</b>	<b>13 250</b>	<b>15 900</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RETIENT** la proposition de la SARL POMAREDE/MAURIS de VENES d'un montant de 13 250 € HT, soit 15 900 € TTC pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour les travaux d'isolation des portes de la mairie uniquement, les travaux de la brasserie n'étant pas éligibles (loyer perçu par la mairie pour ce local) :
  - auprès de l'Etat, taux 50 %, dans le cadre de la D.E.T.R. 2022, catégorie 1
  - auprès du Conseil Départemental, taux 30 %, dans le cadre du F.D.T.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous  
Montant des travaux 11 356 € HT 13 627.20 € TTC  
DETR 50 % : 5 678 €  
FDT 30 % : 3 406.80 €  
Total des subventions : 9 084.80 €  
Fonds propres de la commune : 4 542.40 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération,

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense totale au BP 2022, soit 15 900 €
- **DIT** que dans le cas où le montant des subventions serait inférieur au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la mairie.

Monsieur Claude PAGES fait observer que pour du matériel identique, il y a de fortes différences entre les trois devis présentés. Cela peut dépendre des fournisseurs et/ou fabricants du matériel des artisans en fonction des quantités commandées et notamment porter sur les charges de ceux-ci.

Madame Josiane GINESTET précise que lors de la location du local commercial à Madame et Monsieur RIBARDIERE (SAS RIMA), Monsieur le Maire s'était engagé de changer la porte de ce local.

Par ailleurs, dans les courriers adressés à Monsieur le préfet du Tarn et Monsieur le Président du Département, il a été mentionné que la Commune de Cunac, figurant dans le réseau d'alerte au titre de l'année 2020, a été auditionnée ainsi que Monsieur ROBERT, notre Trésorier, à propos de la situation financière de la Commune. Monsieur le Maire a fait part des actions mises en place pour résorber cette situation (aucun nouvel emprunt, augmentation des taxes locales, maîtrise des dépenses de fonctionnement, réduction des dépenses d'investissement). Monsieur LABORIE, Secrétaire général à la Préfecture du Tarn, très attentif aux efforts déjà consentis pour améliorer notre situation financière, a assuré Monsieur le Maire de son soutien lorsque des dossiers de demandes de subventions seraient déposés (attribution du taux maximum).

#### **4°) Subvention exceptionnelle à l'Association Loisirs Créatifs Cunacois (L.C.C.)**

Madame Marie-Edith NESPOULOUS, rapporteur, propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention exceptionnelle à l' Association Loisirs Créatifs Cunacois, d'un montant de 280 €uros, correspondant au reversement des droits de place perçus à l'occasion de l'organisation du marché de Noël du 05 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association Loisirs Créatifs Cunacois d'un montant de 280 €uros.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS fait part aux Conseillers municipaux que Madame Nicole de LAPANOUSE, Présidente de l'Association Loisirs Créatifs Cunacois, a été reçue par Monsieur le Maire et Madame Isabelle REDON, Vice-Présidente de la Commission Vie associative, commerces, Centre bourg et Festivités, pour l'informer que pour l'organisation des prochains Marchés de Noël, il conviendra d'effectuer la démarche nécessaire afin que l'Association perçoive directement les droits de place.

## **5°) Exonération des droits de place des exposants du Marché de plein vent 1er trimestre 2022**

Madame Marie-Edith NESPOULOUS propose aux Conseillers municipaux d'exonérer des droits de place tous les exposants du Marché de plein vent pour le 1er trimestre 2022 afin de tenir compte de leur diminution d'activité dans cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'une part : d'exonérer tous les exposants des droits de place du Marché de plein vent pour le 1er trimestre 2022,
- D'autre part : de maintenir les paiements des frais de fonctionnement, soit les branchements de compteur électrique.

## **6°) Questions diverses**

**6-1 Madame Marie-Edith NESPOULOUS donne la parole aux Présidents des Commissions :**

**- Pour Madame Isabelle REDON, absente excusée, Madame Marie-Edith NESPOULOUS communique quelques informations de la Commission Vie Associative, Commerces, Centre bourg et Festivités,**

Plusieurs marchés sont programmés afin de soutenir l'attractivité cunacoise :

- Marché artisanal
- Marché gourmand
- Au Marché de plein vent, Chasse aux œufs de Pâques.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS rappelle le spectacle de la Scène Nationale d'Albi, dimanche 13 février 2022 à 17 heures dans la Salle de Spectacles : Théâtre, "Vacarme(s) ou comment l'homme marche sur la terre".

**- Monsieur Claude PAGES, Commission Urbanisme, Travaux et Développement du Territoire**

Il fait part des travaux en cours :

- Travaux Aménagement Place de l'Eglise : le chantier a débuté la semaine dernière par la reprise des réseaux d'assainissement et du pluvial. Les matériaux arrivent en temps utiles et actuellement tout se passe bien. La fin du chantier est prévue pour fin juin, juste avant la Fête du Village, dernier week-end de juin.

- Signalétique :

Marquage au sol des emplacements de stationnement sur le parking à côté de la Salle de Spectacles.

**- Monsieur Laurent SEGOND, Commission Communication, Référents de proximité et réunions publiques**

Il souhaite dynamiser le bulletin municipal. Il est en cours de projet.

## **6-2 Autres informations :**

**Madame Marie-Edith NESPOULOUS donne quelques informations :**

### Service jeunesse : activités - animations ALSH

- Sortie à la Patinoire à l'Archipel à Castres pour 39 enfants, mercredi 2 février 2022.
- Le programme des animations pour les vacances de février a été transmis aux parents.

### Conseil d'école

Il aura lieu jeudi 17 février 2022 à 18 heures à l'Espace Associatif .

### Organisation d'un trail par l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) le 27 mars 2022

Le service jeunesse a été sollicité pour réaliser avec les enfants des affiches pour faire de la publicité sur cette manifestation.

### Prochain Conseil Municipal

Il se tiendra vers la mi-mars avec à l'ordre du jour, principalement, le Compte de Gestion 2021, le Compte Administratif 2021 et le Contrat de Région.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, Marc VENZAL,  
par procuration à  
Marie-Edith NESPOULOUS

La secrétaire de séance,  
Céline CARCENAC